L'APPRENTISSAGE EN 2003 :
nouveau tassement des entrées

Avec une baisse de 2 % en 2003, les embauches en contrat d'apprentissage dans le secteur marchand reculent pour la deuxième année consécutive. Ce repli touche quasiment tous les secteurs, hormis le bâtiment et la coiffure. Il affecte surtout les plus jeunes et les non qualifiés.

L'apprentissage continue de se développer dans l'enseignement supérieur. Les formations des domaines des services y prennent de l'importance. Les apprentis nouvellement recrutés s'y préparent aussi bien aux fonctions liées à la gestion, au commerce et à la vente qu'aux métiers de la mécanique, de l'électricité et de l'électronique.

Les entrées en apprentissage dans le secteur public restent peu nombreuses mais progressent rapidement (+11 %).

En 2003, dans un climat conjoncturel peu favorable aux créations d'emplois, 232 800 nouveaux contrats d'apprentissage ont été enregistrés dans le secteur marchand. Ce volume d'entrées baisse de 2 % par rapport à 2002 après un recul de 1 % l'année précédente. Le repli de l'apprentissage reste toutefois inférieur à celui des embauches en contrat de qualification qui allie, comme l'apprentissage, formation qualifiante et emploi [1]. Encore peu nombreuses (3 500), les entrées en contrat d'apprentissage du secteur public ont progressé de 11 % (encadré 1).

Recul des entrées dans presque tous les secteurs

La diminution des entrées touche quasiment tous les secteurs. Elle est particulièrement forte

dans le commerce-réparation automobile (-8 %) et le commerce de détail spécialisé (-6 %). Dans l'artisanat alimentaire et l'hôtellerie-restauration, le recul est de plus faible ampleur, proche de 2 %.

L'apprentissage progresse toutefois dans quelques secteurs comme le bâtiment (+5 %) et la coiffure (+2 %). Dans ces deux secteurs, cette progression ne s'explique pas par la percée des entrepreneurs individuels dont le poids au sein des employeurs régresse (-4 points dans le bâtiment, -3 points dans la coiffure).

Un accès plus faible des jeunes sans qualification

Les jeunes sans qualification reconnue de niveaux V bis et VI sont proportionnellement moins nombreux à entrer en apprentissage : 52 % en 1994, 46 % en 2003 (graphique 1). Leur part reste cependant très importante dans les secteurs de l'artisanat alimentaire et dans l'hôtellerie-restauration. Le recrutement d'apprentis sans diplôme ou munis du seul brevet reste aussi une pratique courante dans les secteurs du bâtiment, du commerce-réparation automobile et de la coiffure. C'est moins vrai dans le commerce de détail spécialisé (pharmacie, boucherie…) où plus de 60% des jeunes entrent en apprentissage avec un niveau de formation au moins égal au CAP (tableau 1).

L'âge moyen des nouveaux apprentis continue de s'élever. Désormais, seuls 51 % des nouveaux contrats s'adressent à des jeunes de moins de 18 ans. C'est un point de moins qu'en 2002, trois points de moins qu'en 1994.

De plus en plus de filières préparent à un diplôme de l'enseignement supérieur

Mieux formés, les apprentis s'engagent plus fréquemment dans les filières préparant à un diplôme allant du Bac (ou Brevet) professionnel au diplôme d'ingénieur. Ces filières accueillent, en 2003, 32 % des nouveaux apprentis. Les diplômes du supérieur, accessibles depuis 1987, représentent à eux seuls 13% des formations préparées, contre 6 % en 1994. Les formations préparant au CAP ou au BEP (niveau V) continuent de régresser. Elles ne s'adressent plus

Encadré 1

L'APPRENTISSAGE DANS LE SECTEUR PUBLIC

Depuis la fin 1993, les personnes morales de droit public (État, collectivités territoriales, établissements publics…) peuvent conclure des contrats d'apprentissage. En 2003, 3 500 jeunes sont entrés en apprentissage dans le secteur public, soit 11 % de plus qu'en 2002. Les embauches se sont fortement accrues dans les services de l'État (+18 %) et dans les collectivités territoriales (+28 %).

L'apprentissage s'adresse à un public plus âgé que dans le secteur privé (49 % des jeunes embauchés ont plus de 18 ans), plus féminisé (41 % de femmes, soit 10 points de plus que dans le privé) et plus diplômé (34 % avaient un niveau de formation égal ou supérieur au niveau Bac).

Comme dans le privé, les contrats d'apprentissage du secteur public comportent une formation débouchant sur un diplôme ou un titre de l'enseignement professionnel ou technologique reconnu par l'État. Les formations préparant à un diplôme de l'enseignement supérieur représentent 19 % des nouveaux contrats, soit deux points de plus qu'en 2002. Alors que plus de la moitié des jeunes embauchés par les départements et les établissements publics préparent un diplôme de l'enseignement supérieur, cette proportion n'est que de 7 % dans les communes. Les spécialités les plus recherchées sont liées au domaines de la forêt, des espaces verts, de l'agriculture et de la pêche (30 %), de la santé et du travail social (14 %) et d'autres services aux personnes (11 %).

Répartition des contrats d'apprentissage dans le secteur public par type d'employeur, selon le niveau de formation à l'entrée 2003

En pourcentage

	Bac +2 ou supérieur (I à III)	Bac (IV)	CAP-BEP (V)	Sans qualification Vbis et VI	Total	Part employeur
Commune	5,8	12,3	37,0	45,0	**100,0**	57,3
Département	28,2	38,7	20,9	12,3	**100,0**	5,1
Région	34,0	36,2	23,4	6,4	**100,0**	1,5
Total collectivités territoriales	**8,2**	**14,9**	**35,4**	**41,5**	**100,0**	**63,9**
Services de l'État	**24,6**	**21,4**	**34,1**	**19,9**	**100,0**	**10,3**
Établissement public hospitalier	11,5	46,6	25,0	16,9	**100,0**	9,2
Établissement public de type administratif relevant des collectivités territoriales	11,8	27,5	33,3	27,5	**100,0**	7,9
Établissement public local d'enseignement (collège, lycée, etc.)	43,9	41,5	9,8	4,9	**100,0**	1,4
Établissement public administratif	40,9	29,3	13,6	16,2	**100,0**	6,1
Total établissements publics	**20,6**	**35,8**	**24,1**	**19,5**	**100,0**	**24,6**
Autres *(1)*	**37,5**	**22,5**	**20,0**	**20,0**	**100,0**	**1,2**
Total	**13,5**	**20,7**	**32,1**	**33,7**	**100,0**	**100,0**

(1) - Autres établissements employant des personnels régis par le droit public (offices publics d'HLM, chambres consulaires, ...).

Source : Dares, France entière

qu'à deux apprentis sur trois nouvellement recrutés (tableau 2).

Davantage de grands établissements au sein des employeurs

Les entrées en contrat d'apprentissage reculent nettement chez les entrepreneurs individuels. Ces derniers réalisent désormais 7 % des embauches, soit deux points de moins qu'en 2002 (tableau 3).

Les principaux employeurs restent les entreprises de moins de 10 salariés : 65 % des embauches en 2003. Mais le poids des grands établissements se renforce au sein des employeurs. 16 % des nouveaux apprentis sont accueillis dans des établissements de 50 salariés ou plus, soit un point de plus qu'en 2002. Cette progression va de pair avec le développement de l'apprentissage pour des niveaux de formation post-baccalauréat. Dans les services aux entreprises, où 40 % des établissements dépassent 50 salariés (tableau 4), sept apprentis sur dix s'engagent dans des formations supérieures. Dans les industries des biens intermédiaires et d'équipement, trois apprentis sur dix préparent un diplôme de l'enseignement supérieur.

Graphique 1
Flux annuels des entrées en contrats d'apprentissage

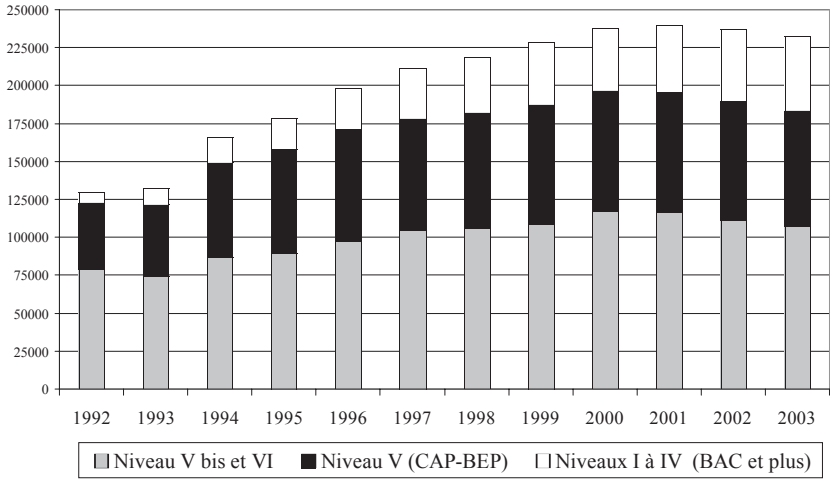

Source : Dares, France entière.

Progression des formations aux métiers des services

Dans tous les secteurs, hormis la construction, les formations à dominante « services » se développent. Dans l'industrie, la part de ces formations passe de 20 % à 22 % entre 2000 et 2003. Au sein du tertiaire, la proportion de nouveaux apprentis spécialisés dans le domaine industriel régresse de deux points : 37 % en 2003, contre 39 % en 2000.

Au total, près de quatre nouveaux contrats d'apprentissage sur dix préparent aux métiers des services. La progression est plus marquée dans les établissements de 50 salariés ou plus (45 % contre 42 % en 2000). L'apprentissage des fonctions liées à la gestion, au commerce et à la vente y est devenu aussi important que celui des métiers liés à la mécanique, l'électricité et l'électronique (tableau 5).

Ruby SANCHEZ (Dares).

Pour en savoir plus

[1] Sanchez R. (2004), « Formation en alternance : le repli des entrées en contrat de qualification s'est amplifié en 2003 », *Premières Informations*, Dares, à paraître.

Tableau 1
Les nouveaux contrats d'apprentissage par secteur d'activité de l'employeur, selon le niveau de formation des bénéficiaires en 2003

	Bac+2 ou supérieur (III et plus)	Bac (IV)	CAP-BEP (V)	Sans qualification (Vbis-VI)	Total	Part des contrats
Artisanat alimentaire *(1)*	0,6	2,1	33,4	63,9	**100,0**	9,5
Bâtiment *(2)*	1,1	4,7	35,6	58,5	**100,0**	17,1
Réparation et commerce automobile	1,1	5,8	37,1	56,1	**100,0**	9,4
Commerce de détail spécialisé *(3)*	3,6	21,8	36,7	37,9	**100,0**	11,0
Hôtellerie-restauration	2,0	5,6	31,2	61,2	**100,0**	11,4
Coiffure	0,4	4,3	42,9	52,4	**100,0**	6,2
Autres secteurs	17,8	21,4	28,5	32,2	**100,0**	35,4
Dont :						
Services aux entreprises	*48,8*	*29,2*	*13,8*	*8,2*	***100,0***	*4,9*
Industrie des biens d'équipement	*12,7*	*21,5*	*34,5*	*31,4*	***100,0***	*3,6*
Industrie des biens intermédiaires	*16,1*	*25,4*	*34,4*	*24,2*	***100,0***	*3,8*
Total	**8,3**	**13,2**	**32,7**	**45,8**	**100,0**	**100,0**

(1) - Charcuterie, boulangerie et pâtisserie.
(2) - Couverture, travaux d'installation et de finition.
(3) - Pharmacie, boucherie et autres.

Source : Dares, France entière.

Tableau 2
Les nouveaux bénéficiaires de contrats d'apprentissage

En pourcentage

	Secteur marchand				Secteur public *(1)*
	2001	2002	2003	Variation 2003/2002 (en points)	2003
Flux de nouveaux contrats	**239 795**	**236 826**	**232 835**	**- 1,7%**	**3 482**
Sexe					
Hommes	69,6	69,2	69,2	0,0	58,9
Femmes	30,4	30,8	30,8	0,0	41,1
Âge					
15 ans	10,9	10,9	10,6	-0,3	4,8
16 ans	25,2	24,9	23,9	-1,0	16,0
17 ans	16,2	16,3	16,6	0,3	14,0
18 ans	15,5	15,4	15,8	0,4	16,0
19 ans	11,1	10,7	10,3	-0,3	12,0
20 ans	7,9	8,0	7,8	-0,2	10,0
21 ans	5,4	5,7	5,9	0,2	8,1
22 ans ou plus	7,8	8,2	9,2	1,0	19,1
Niveau de formation à l'entrée					
I à III (BAC+2 ou plus)	6,3	7,2	8,3	1,1	13,5
IV (BAC)	12,2	12,7	13,2	0,5	20,7
V (CAP, BEP)	33,0	33,0	32,7	-0,3	32,1
Vbis et VI	48,5	47,0	45,8	-1,2	33,7
Niveau de formation préparée					
I à III (BAC+2 ou plus)	11,0	11,7	12,8	1,1	18,9
IV (BAC Pro., BP)	17,9	18,9	19,4	0,5	25,9
V (CAP,BEP)	68,3	66,7	65,5	-1,3	54,5
Mentions complémentaires	2,7	2,7	2,3	-0,4	0,7
Durée du contrat					
Inférieur ou égal à 12 mois	18,9	19,1	19,4	0,3	24,0
13 à 23 mois	18,5	18,9	18,1	-0,8	16,0
24 mois	53,8	52,5	55,4	2,9	57,3
25 mois ou plus	8,9	9,5	7,1	-2,4	2,7
Situation avant le contrat					
Scolarité	63,7	62,7	62,8	0,1	58,4
En apprentissage	26,9	28,0	27,5	-0,5	25,6
Demandeur d'emploi inscrit	2,0	1,9	2,3	0,3	2,9
Autres	7,4	7,3	7,5	0,1	13,1

(1) - Apprentissage dans le secteur public non industriel et commercial (voir encadré 1).

Source : Dares, France entière.

Tableau 3
Les employeurs utilisateurs de l'apprentissage

En pourcentage des entrants

	2001	2002	2003	Variation 2003/2002 (en points)
Secteur d'activité				
Agriculture, sylviculture, pêche,	2,4	2,4	2,5	0,2
Industries	22,6	21,9	21,5	-0,3
dont :				
Artisanat alimentaire (charcuterie, boulangerie patisserie)	*9,9*	*9,5*	*9,5*	*0,0*
Industries des biens de consommation	*2,3*	*2,3*	*2,1*	*-0,2*
Industries des biens d'équipement	*3,9*	*3,8*	*3,6*	*-0,2*
Industries des biens intermédiaires	*4,1*	*3,8*	*3,8*	*0,0*
Construction	21,1	21,2	22,5	1,3
dont :				
Couverture, travaux d'installation et de finition	*16,1*	*16,1*	*17,1*	*1,0*
Tertiaire	53,9	54,6	53,5	-1,1
dont :				
Réparation, commerce automobile	*10,1*	*10,2*	*9,5*	*-0,6*
Pharmacies	*3,0*	*3,0*	*2,5*	*-0,5*
Autres commerces	*13,8*	*13,9*	*13,6*	*-0,4*
Services aux entreprises	*4,8*	*5,1*	*4,9*	*-0,2*
Hôtellerie, restauration	*11,5*	*11,4*	*11,4*	*0,0*
Coiffure	*5,8*	*6,0*	*6,2*	*0,2*
Taille de l'entreprise				
0 salarié	8,7	8,8	6,4	-2,4
1 à 4 salariés	37,6	36,7	37,6	0,8
5 à 9 salariés	20,5	20,7	21,0	0,3
10 à 49 salariés	18,8	18,9	19,4	0,5
50 salariés ou plus	14,5	14,8	15,6	0,8

Source : Dares, France entière.

Encadré 2

LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Le contrat d'apprentissage a une durée au moins égale à celle du cycle de formation qui fait l'objet du contrat (de un à trois ans). Il est destiné aux jeunes de 16 à 25 ans révolus ayant satisfait à l'obligation scolaire. Il peut aussi bénéficier aux jeunes d'au moins 15 ans, s'ils justifient avoir effectué la scolarité du premier cycle de l'enseignement secondaire. Dans tous les cas, l'apprenti suit une formation générale théorique et pratique en vue d'acquérir une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme de l'enseignement professionnel ou technologique du second degré ou du supérieur, un titre d'ingénieur ou un titre homologué.

L'apprentissage relève de la formation initiale. Les dispositions qui le régissent se trouvent dans le livre I du Code du travail. Tous les employeurs (y compris les employeurs du secteur public non industriel et commercial) peuvent utiliser le contrat d'apprentissage. Ce dispositif bénéficie d'aides de l'État, des entreprises et des régions. Selon leur taille et leur activité (artisans et employeurs de moins de 11 salariés, employeurs de plus de 10 salariés), les entreprises bénéficient de deux régimes différents d'exonération des charges sociales.

L'apprenti perçoit un salaire calculé en fonction de son âge et de son ancienneté dans la mesure. Ce salaire varie de 25 % du SMIC pour les 16-17 ans au cours de la première année de leur contrat, à 78 % du SMIC (ou du salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé s'il est plus favorable) pour les plus de 20 ans à partir de la troisième année.

Tableau 4
Les nouveaux contrats d'apprentissage par secteur (NAF16) selon la taille de l'établissement utilisateur

En pourcentage

Secteur d'activité	Nombre de salariés					Total
	0	1 à 4	5 à 9	10 à 49	50 et plus	
Agriculture, sylviculture et pêche	20,7	42,9	16,9	16,6	2,9	**100,0**
Industries agricoles et alimentaires	5,0	50,8	26,4	11,8	6,0	**100,**0
Industries des biens de consommation	8,3	32,0	19,0	17,6	23,0	**100,0**
Industrie automobile	0,5	4,0	7,4	13,1	74,9	**100,0**
Industries des biens d'équipement	3,9	23,2	16,5	25,8	30,7	**100,0**
Industries des biens intermédiaires	1,9	11,7	12,0	27,4	47,0	**100,0**
Industries énergétiques	1,0	4,5	2,2	6,5	85,8	**100,0**
Construction	8,9	36,8	20,8	25,8	7,7	**100,0**
Commerce	5,6	40,0	22,2	19,4	12,8	**100,0**
Transports	0,2	7,4	7,0	20,0	65,4	**100,0**
Activités financières	1,2	10,6	7,4	11,2	69,6	**100,0**
Activités immobilières	4,0	41,7	21,0	19,3	14,0	**100,0**
Services aux entreprises	1,7	20,8	17,8	20,3	39,4	**100,0**
Services aux particuliers	6,7	47,8	25,0	15,4	5,1	**100,0**
Éducation, santé, action sociale	0,6	9,9	12,8	30,8	45,9	**100,0**
Administration	0,4	20,8	18,0	25,7	35,1	**100,0**
Ensemble	**6,4**	**37,6**	**21,0**	**19,4**	**15,6**	**100,0**

Source : Dares, France entière.

PREMIÈRES INFORMATIONS et PREMIÈRES SYNTHÈSES sont éditées par le Ministère de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale, Direction de l'animation de la recherche des études et des statistiques (DARES) 39-43, quai André Citroën, 75902 Paris Cedex 15. www.travail.gouv.fr (Rubrique Études et Statistiques) - Directeur de la publication : Annie Fouquet.
Téléphone Publications : 01.44.38.22.(60 ou 61) - Documentation : 01.44.38.23.(12 ou 14) - Télécopie : 01.44.38.24.43
Réponse à la demande : 01.44.38.23.89 / e-mail : dares.communication@dares.travail.gouv.fr
Rédacteur en chef : Gilles Rotman. Secrétariat de rédaction : Evelyn Ferreira et Francine Tabaton. Maquettistes : Daniel Lepesant, Guy Barbut, Thierry Duret. Conception graphique : Ministère de de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale. Reprographie : DAGEMO.
Abonnements : *La Documentation française,* 124, rue Henri Barbusse 93308 Aubervilliers Cedex. Tél. : 01.40.15.70.00. Télécopie : 01.40.15.68.00 - www.ladocumentationfrancaise.fr
PREMIÈRES INFORMATIONS et PREMIÈRES SYNTHÈSES - Abonnement 1 an (52 n°) : France (TTC) 116 € , CEE (TTC) 122,20 €, hors CEE (TTC) 124,30 €. Publicité : Ministère de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale. Dépôt légal : à parution. Numéro de commission paritaire : 3124 AD. ISSN 1253 - 1545.

Tableau 5

Les nouveaux contrats d'apprentissage par spécialité de formation, selon le secteur d'activité de l'employeur en 2003

En pourcentage

	Agriculture	Industrie	*Dont artisanat alimentaire (1)*	Construction	*Dont Bâtiment (2)*	Tertiaire	Dont				Total
							Commerce et réparation automobile	*Commerce de détaile spécialisé (3)*	*Hôtellerie-restauration*	*Coiffure*	
Domaines de la production	**96,7**	**78,0**	**80,4**	**97,9**	**98,2**	**37,4**	***92,9***	***20,8***	***41,9***	***0,4***	**61,0**
Dont :											
Technologies industrielles fondamentales et de transformation (conception de produits, automatisme, robotique, informatique ind.)	0,1	5,9	0,0	0,3	0,4	0,7	*0,0*	*0,1*	*0,0*	*0,0*	1,8
Transf. agroalimentaires, alimentation, cuisine	0,9	41,4	79,7	0,1	0,1	12,9	*0,0*	*12,1*	*41,2*	*0,0*	14,9
Batiment	0,3	1,6	0,0	49,8	41,9	0,5	*0,0*	*0,5*	*0,1*	*0,3*	11,5
Mécanique, électricité, électronique	0,8	17,3	0,1	19,2	23,9	20,2	*92,4*	*4,3*	*0,1*	*0,0*	19,3
Domaines des services	**3,3**	**22,0**	**19,6**	**2,1**	**1,8**	**62,6**	***7,1***	***79,2***	***58,1***	***99,6***	**39,0**
Dont :											
Échanges et gestion	1,7	14,3	18,3	1,1	1,0	26,0	*5,8*	*52,6*	*2,7*	*0,3*	17,3
Secrétariat, bureautique	0,1	0,6	0,0	0,4	0,3	0,8	*0,3*	*0,1*	*0,1*	*0,0*	0,7
Informatique, traitement de l'information, réseaux de transmission des données	0,0	0,5	0,0	0,1	0,1	1,0	*0,0*	*0,1*	*0,0*	*0,1*	0,7
Accueil, hôtellerie, tourisme	0,1	0,8	1,1	0,1	0,0	12,1	*0,0*	*0,3*	*54,0*	*0,1*	6,6
Coiffure, esthétique	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	13,3	*0,0*	*1,9*	*0,1*	*98,8*	7,1
Total	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	***100,0***	***100,0***	***100,0***	***100,0***	**100,0**

(1) - Charcuterie, boulangerie et pâtisserie.
(2) - Couverture, travaux d'installation et de finition.
(3) - Pharmacie, boucherie et autres.

Source : Dares, France entière.

Un portrait statistique des métiers réalisé par la DARES

- Des données de synthèses sur la période 1982-2002
- Un zoom sur les jeunes débutants en collaboration avec le Cereq

Quels sont les métiers où l'emploi augmente ?

Combien y a-t-il d'informaticiens ou de cuisiniers ?

Quelles sont les caractéristiques des embauches ?

Quel est le profil des personnes exerçant tel ou tel métier ?

Quels sont les demandeurs d'emploi par métier ?

Des réponses à ces questions et à beaucoup d'autres
dans les " fiches métier " produites par la **DARES**
et disponibles sur le site du ministère
de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale :

www.travail.gouv.fr/etudes/etudes_i.html
rubrique " métiers et qualifications "

DANS LES FICHES DE SYNTHÈSE

des informations
sur l'évolution de l'emploi,
sa localisation régionale,
les niveaux de diplôme,
le poids des jeunes
et des femmes,
le salaire et le statut des emplois,
la mobilité professionnelle,
le chômage.

DANS LES FICHES " INSERTION DES JEUNES "

produites en collaboration
avec le CEREQ,
des renseignements
sur le profil des jeunes
débutants dans les métiers :
les niveaux de diplôme,
les spécialités de formation,
la localisation régionale,
les statuts, le salaire,
l'opinion sur les emploi occupés,
la mobilité.

TRAVAIL ET EMPLOI

N° 100

Octobre 2004

Les nouvelles procédures communautaires

- Une « européanisation » des politiques de l'emploi ?
- Application du droit du travail : les interactions entre droits du travail nationaux et communautaire

Marché du travail : d'un concept à l'autre

- Le chômage stucturel : un concept au destin problématique
- Gestion des âges et flexibilité du marché du travail
- Les femmes et la société salariale : France, Royaume-Uni, Suède

Relations professionnelles et lieux de décision

- 35 heures : les experts font la loi
- Les acteurs de l'entreprise face aux restructurations : une délicate mutation

Vers la construction d'un nouveau système ?

- Ré-institutionnaliser la négociation collective en France
- De l'éducation permanente à la formation tout au long de la vie
- Du post-taylorisme à l'effritement des organisations

Liberté • Égalité • Fraternité
République Française

Ministère de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale

Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques

15,70 €

Abonnements pour 4 numéros/an :
France : 52,50 €
Europe : 56,70 €
Dom-Tom et RP (HT, avion éco.) : 58,80 €
Autres pays (HT, avion éco.) : 59,80 €
Supplément avion rapide : 8,90 €

Abonnements :
La Documentation française
124, rue Henri-Barbusse
93308 Aubervilliers
Téléphone : 01.40.15.70.00
Télécopie : 01.40.15.68.00
http://www.ladocumentationfrancaise.fr

Vente au numéro :
La librairie de la Documentation française
29, quai Voltaire
75344 Paris Cedex 07
Téléphone : 01.40.15.70.00

bon de commande

à envoyer à

La **documentation** Française

124, rue Henri-Barbusse
93308 Aubervilliers Cedex
FRANCE
Téléphone 01 40 15 70 00
Télécopie 01 40 15 68 00

www.ladocumentationfrancaise.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
République Française

Ministère de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale

Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques

http://www.travail.gouv.fr

	Prix unitaire TTC	Nbre	Total
TRAVAIL ET EMPLOI N° 100 Octobre 2004	15,70 €		
Participation aux frais de facturation et de port, sauf pour les abonnements			4,95 €
montant total à payer 1 euro = 6,55957 F			

Nom
Prénom
Profession
Adresse

Code postal
Localité

Je règle

☐ Par **chèque bancaire** ou **postal** à l'ordre de M. l'Agent comptable de la Documentation française

☐ Par **carte bancaire** (date d'expiration ⌊⌊⌋ ⌊⌊⌋)

N° ⌊⌊⌋⌊⌊⌋⌊⌊⌋⌊⌊⌋

Date Signature